

Compte rendu de séance

Séance du 29 Avril 2019

L' an 2019 et le 29 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ELINEAU Jean-Paul Maire

Présents : M. ELINEAU Jean-Paul, Maire, Mmes : BESSONNET Anne, GABORIAU Patricia, JOLLY Marie-Pierre, POIRAUDEAU Marie-Bernadette, TOUFFLIN-RIOLI Sophie, MM : BAUTHAMY Patrick, BEAUVILAIN Joël, BOSTVIRONOIS François, CANTIN Philippe, CHATELLIER Jean-Paul, DEVAUD Fabrice, GISSOT Fabrice, GUYON Hubert, JOLLY Jean-François, RABILLÉ Daniel

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BOURGOIN Françoise à M. ELINEAU Jean-Paul, GARREAU Laurence à Mme BESSONNET Anne, M. RENAUD Loïc à M. BAUTHAMY Patrick

Excusé(s) : Mmes : MIGNE-CHAUVIN Valérie, NAUD Patricia, TARAUD Léone, M. BOUTEAU Denis

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 16

Date de la convocation : 23/04/2019

Date d'affichage : 23/04/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture des Sables d'Olonne

le : 06/05/2019

et publication ou notification

du : 06/05/2019

A été nommé(e) secrétaire : Mme POIRAUDEAU Marie-Bernadette

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Marie-Bernadette POIRAUDEAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

Le quorum a été vérifié avant le début de la séance

Après approbation du compte rendu de la précédente séance, voici les points traités à l'ordre du jour :

SOMMAIRE

Association Les Amis du Vieux Château : demande de subvention - 2019_033

Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) fixant l'attribution de Compensation définitive- 2019_034

Modification du tableau des effectifs communaux - 2019_035

Association Les Amis du Vieux Château : demande de subvention

réf : 2019_033

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les difficultés rencontrées par l'association des Amis du Vieux Château pour le stockage du matériel nécessaire à la tenue des Fêtes médiévales.

En effet, actuellement, 9 lieux de stockage sont éparpillés sur la commune, ce qui nécessite beaucoup de temps et de manutention dans la préparation des Fêtes médiévales.

Dans le même temps, un bâtiment situé à proximité immédiate du château s'est libéré et le propriétaire accepte de conclure un bail avec l'association des Amis du Vieux Château.

En conséquence, l'association sollicite la commune afin de l'aider à payer le loyer par le versement d'une subvention de 4 800€ correspondant à un an de loyer, étant précisé que cette subvention est reconductible dans l'attente de la construction d'un bâtiment par l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la demande de subvention de l'association Les Amis du Vieux Château, selon les modalités ci-dessus exposées.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) fixant l'attribution de Compensation définitive

réf : 2019_034

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie par lequel ce dernier adresse le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Il indique que conformément au 1°bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, le montant de l'attribution de compensation doit être adopté par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Monsieur le Maire donne lecture de ce document et rappelle que la commune percevra une attribution de compensation de 141 507,52 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) fixant l'attribution de Compensation à 141 507,52€.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Modification du tableau des effectifs communaux

réf : 2019_035

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 25 avril 2019 ;

Monsieur le Maire expose qu'un agent technique polyvalent, à l'issue de sa reprise d'activité pour motif thérapeutique à 50% sollicite une diminution du temps de travail afin de continuer à accomplir le temps de travail hebdomadaire dont il bénéficiait durant cette période soit 13,75/35^{ème} au lieu de 27,50/35^{ème} et ce à compter du 1^{er} mai 2019.

Monsieur le Maire sollicite donc l'accord du Conseil Municipal afin de modifier le temps de travail de l'adjoint technique territorial actuellement à 27,50/35^{ème} et donc de le diminuer pour un temps de travail à 13,75h/35^{ème}.

Où cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de valider les modifications du tableau des effectifs communaux ci-dessus exposées (voir annexe).

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Madame Léone TARAUD entre en séance.

Informations diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une requête en référé a été introduite par Messieurs MARTINEAU et MASSUYEAU à l'encontre des permis de construire délivrés par arrêtés du 5 février 2018 à la SARL JFV du 85, la SARL SERRES DE RIEZ, la SARL EVERY DAY et la SARL SERRES DE L'AUJOUERE, ayant pour objet la construction de serres de production et de cuves de stockage sur la Commune de Commequiers. L'audience est fixée au 2 mai 2019.

Complément de compte-rendu:

Séance levée à : 21:00

En mairie, le 06/05/2019
Le Maire, Jean-Paul ELINEAU

